

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE MILLAU
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 70/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de conseillers votants : 14
Pour 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 novembre, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 27 octobre 2025

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 ^{er} Adjoint	x		
3	CADILHAC	Christophe	2 ^{ème} Adjoint	x		
4	AUSSEL	Sabine	3 ^{ème} Adjoint	x		
5	BALSAN	Lucie	Conseiller			MURET Nicolas
6	MURET	Nicolas	Conseiller	x		
7	MURATET	Philippe	Conseiller	x		
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	x		
9	FAJROWSKI	Annabelle	Conseiller			MURET GUIBERT Marie Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller	x		
11	MARTINET	Céline	Conseiller	x		
12	VINCENDEAU	Céline	Conseiller	x		
13	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller	x		
14	MASSEBAU	Loïc	Conseiller		x	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller	x		

Secrétaire de séance : Madame MURET GUIBERT Marie-Laure

DECISION MODIFICATIVE n°3 – BUDGET PRINCIPAL

OBJET : VIREMENT DE CREDITS - BUDGET PRINCIPAL 2025

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la décision modificative de crédits n° 3 du Budget Principal 2025. Cette modification est nécessaire pour assurer budgétairement certaines décisions intervenues depuis le nouveau budget primitif arrêté par la Préfecture de l'Aveyron le 28 juillet 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 65732 – Subventions de fonctionnement aux régions	- 10 000,00 €			
D 657363 - Subventions de fonctionnement aux CCAS	- 2 000,00 €			
Total chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	- 12 000,00 €			
D 6411 – Rémunération personnel titulaire		+ 12 000,00 €		
Total chapitre 012 – Charges de personnel		+ 12 000,00 €		
Total	- 12 000,00 €	+ 12 000,00 €		

TOTAL GENERAL

+ 0,00 €

Accusé de réception en préfecture
012-211200639-20251103-20251103_70-DE

Reçu le 04/11/2025

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 14 VOIX POUR :

- o D'approuver la décision modificative n° 3 du Budget Principal.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations,



Le Maire
François RODRIGUEZ

Certifié exécutoire le 04/11/2025

Compte tenu de la publication le : 04/11/2025

Et de la transmission avec Mme. Le sous-préfet le : 04/11/2025